

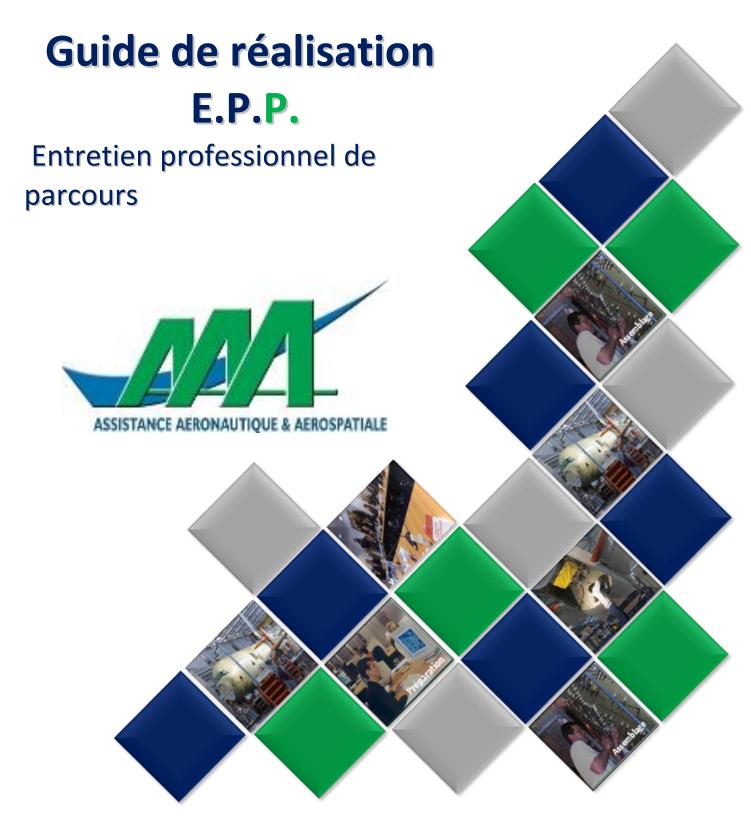
ENTRETIEN PROFESSIONNEL PARCOURS (EPP)

D-0705/011

GUIDE DE REALISATION MANAGER

Indice 2

Mis à jour le : 15/03/2021 par : Emilie BEIGNEUX Visa : EBX





ENTRETIEN PROFESSIONNEL PARCOURS (EPP)

D-0705/011

GUIDE DE REALISATION MANAGER

Indice 2

Mis à jour le : 15/03/2021 par : Emilie BEIGNEUX Visa : EBX



Sommaire





1 INTRODUCTION

1.1. Définition de l'EPP	p 4
1.2. Objectifs de l'EPP	p 4
1.3. Périodicité bisannuelle de l'EPP	р!
1.4. L'EPP : retour de certaines périodes d'absences	р!

2 CONSIGNES PREALABLES

2.1. Préparation préalable	р 6
2.2. Accueil du salarié	p 6
2.3. Consignes de posture managériale	p 6

CHRONOLOGIE DE LA REALISATION

3.1. Partie 1 EPP : Cadre de l'entretien	р7
3.2. Partie 2 EPP: Expression du collaborateur sur son parcours	p 7
3.3. Partie 2 EPP : Actions de formation évoquées	p 8
3.4. Partie 3 EPP : Commentaires évaluateur	p 8



Partie 4 EPP : Signature du bilan bisannuel p 9



D-0705/011

GUIDE DE REALISATION MANAGER

Indice 2

Mis à jour le : 15/03/2021 par : Emilie BEIGNEUX Visa : EBX

AVANT-PROPOS

Dans le cadre de sa politique de développement des Ressources Humaines, AAA propose des outils destinés à suivre le parcours et les compétences de ses salariés.

Il s'agit notamment des dispositifs d'entretiens individuels déployés à l'échelle de l'entreprise :

- **Un entretien professionnel d'évaluation** (cf : quide de réalisation manager EPE)
- Un entretien professionnel de parcours
- Un **Etat des lieux récapitulatif du parcours professionnel** tous les 6ans (cf : guide de réalisation manager Etat des lieux récapitulatifs du parcours professionnel)

LES ENTRETIENS CHEZ AAA



Un entretien professionnel d'évaluation (EPE)

- Un support adapté quelle que soit la catégorie du salarié
- Une évaluation détaillée de la performance
- Une évaluation détaillée des compétences
- La prise en compte renforcée des compétences comportementales
- Une évaluation de la dimension « client » (interne ou externe)

L'Entretien Professionnel de Parcours (EPP)

Centré sur le souhait d'évolution possible du salarié selon les besoins de l'entreprise et les moyens de formation associés

Un Etat des lieux récapitulatif tous les 6ans

Tous les managers amenés à conduire les entretiens professionnels sont préalablement formés.

La planification et le suivi de la réalisation des entretiens EPE et EPP sont assurés par le correspondant RH local sur l'extranet dans la gestion des compétences.



D-0705/011

Indice 2

GUIDE DE REALISATION MANAGER

par : Emilie BEIGNEUX Visa : EBX



INTRODUCTION

1.1. Définition de l'EPP

Mis à jour le : 15/03/2021

L'EPP a pour objectif d'aborder les perspectives d'évolution professionnelle du salarié possibles dans l'entreprise en termes de qualification et d'emploi, afin de l'aider à mieux à définir un projet professionnel, et le cas échéant, d'envisager une mobilité interne.

L'objectif est de favoriser la construction d'un projet professionnel répondant à la fois aux besoins de l'entreprise et aux motivations et compétences du salarié.

L'EPP ne porte pas sur l'évaluation du travail du salarié et se formalise sur un support bien distinct. Il remplace les entretiens de **2**ème partie de carrière (entretien senior), les entretiens de retour de congé maternité ou parental.

Un état des lieux récapitulatif du parcours professionnel du salarié est réalisé tous les 6 ans.

1.2. Objectifs de l'EPP

C'est un outil de management et un outil de gestion des emplois et des compétences.

Il permet de :

- Optimiser le suivi du parcours professionnel du salarié
- Identifier les potentiels
- Identifier les souhaits d'évolution, de mobilité professionnelle et géographique
- Identifier les souhaits de formation individuels pour aider à mener à bien un projet professionnel.



Recos:

- Les questions de rémunération ne doivent pas être abordées pendant l'entretien. Si le salarié emmène le manager sur ce terrain, bien rappeler le processus en place chez AAA: Un point sur les augmentations individuelles est réalisé chaque année entre la Direction des unités d'exploitations, la DRH et la Direction Générale.
- Il est important de ne pas créer un lien « mécanique » entre les souhaits d'évolution du salarié et la rémunération.
- L'EPP permet d'identifier un projet professionnel répondant à la fois aux aspirations du salarié et aux besoins de l'entreprise. Ce n'est pas une négociation salariale.



D-0705/011

GUIDE DE REALISATION MANAGER

Indice 2

Mis à jour le : 15/03/2021 par : Emilie BEIGNEUX Visa : EBX

1.3. Périodicité bi-annuelle de l'EPP

Il est donc proposé tous les deux ans.

NB: l'employeur est tenu de le proposer mais le salarié n'est pas obligé d'avoir cet entretien. Le cas échéant, il n'aura qu'à cocher la case « ne souhaite pas bénéficier de l'EPP » et signer dans la partie du document relative au cadre de l'entretien (Partie 1)

1.EPP- cadre de l'entretien			
	entretien périodique proposé tous les 2 ans :		
	entretien proposé au salarié reprenant son activité (maladie, maternité,)		
	le salarié ne souhaite pas bénéficier de l'entretien professionnel proposé	signature du salarié :	

- Afin de faciliter sa mise en œuvre, l'EPP se réalisera à la suite de l'entretien professionnel d'évaluation (EPE) dans le cadre d'une seule et même rencontre.
- Pour le bon fonctionnement de l'entreprise qui doit respecter les nouvelles dispositions, il est donc préconisé de resserrer la période de la tenue des entretiens (du 1^{er} mars au 31 mai).

1.4. L'EPP: Retour de certaines périodes d'absences

L'EPP doit également être proposé systématiquement au salarié qui reprend son activité à l'issue d'un :

- Congé de maternité,
- Congé parental d'éducation (y compris à temps partiel),
- Congé de soutien familial,
- Congé d'adoption,
- Congé sabbatique,
- Période de mobilité volontaire sécurisée,
- Arrêt longue maladie de plus de 3 mois,
- Mandat de représentant du personnel.

Votre collaborateur va revenir retrouver sa place. L'objectif de l'entretien après une période d'absence visera à analyser si le salarié nécessite un accompagnement spécifique de retour à l'emploi notamment en termes d'adaptation au poste de travail.

Le manager va chercher à :

- Accueillir le collaborateur dans les meilleures conditions
- Organiser le retour à l'emploi du salarié, la transition
- Examiner les conséquences éventuelles
- Identifier les souhaits éventuels de formation afin de lever les freins détectés au retour à l'emploi



D-0705/011

GUIDE DE REALISATION MANAGER

Indice 2

Mis à jour le : 15/03/2021 par : Emilie BEIGNEUX Visa : EBX

2

CONSIGNES PREALABLES

2.1. Préparation préalable

• Inviter votre collaborateur **au moins une semaine avant** l'entretien (pour les EPP retour d'absence), sinon préciser pour l'EPP bi-annuel qu'il aura lieu à la suite de l'EPE.

• Les conditions à privilégier :

- Disponibilité totale (n'organiser pas de rdv juste avant ou juste après votre entretien)
- Choisir un lieu calme
- Eteignez votre téléphone, ne traitez pas votre e-mail

2.2. Accueil du salarié

- C'est pendant la phase de l'accueil que s'instaure la communication. La qualité de l'entretien dépendra donc des premiers mots.
- Ayez donc à l'esprit comme pour l'EPE **d'établir le dialogue**, il faut **créer le « bon » contact** en mettant là aussi votre collaborateur à l'aise.
- Quelques consignes pour y parvenir :
 - Remercier votre collaborateur de sa présence (pour les EPP retour d'absences).
 - Bien préciser l'objet de la rencontre, définir son contenu et les conditions de son déroulement.

2.3. Consignes de posture managériale

- Ecoute active
- Laisser le collaborateur s'exprimer (votre rôle dans le cadre de l'EPP est de recueillir des souhaits)
- Poser des **questions ouvertes pour creuser, impliquer** et **reformuler** toujours les réponses afin de s'assurer de la bonne compréhension du salarié
- Ne pas avoir de préjugés sur ce que le salarié va exprimer comme souhaits.



D-0705/011

GUIDE DE REALISATION MANAGER

Indice 2

Mis à jour le : 15/03/2021 par : Emilie BEIGNEUX Visa : EBX



CHRONOLOGIE DE LA REALISATION

3.1. Partie 1 EPP: Cadre de l'entretien

Rappeler tout d'abord le cadre de l'entretien :

- « L'entretien professionnel parcours (EPP) est un entretien **différent** de l'entretien professionnel d'évaluation (EPE). Il se formalise sur un **support bien distinct** ».
- « Ce n'est pas un entretien consacré à la fixation des objectifs et à l'évaluation des compétences. Il permet d'identifier un **éventuel** projet professionnel **répondant aux besoins de AAA**, de recueillir les souhaits de formation et les souhaits de mobilité interne ».
- « C'est un entretien qui a lieu tous les 2 ans » ou au retour de certaines absences.
- « Lors de cet entretien, je vais recueillir vos souhaits dans le cas où vous avez un projet professionnel identifié ».

Puis cochez la case correspondant à la situation de l'entretien :

- « Entretien périodique proposé tous les 2 ans »
- Ou « Entretien proposé au salarié reprenant son activité (maladie, maternité, ...) »
- Ou « Le salarié ne souhaite pas bénéficier de l'EPP proposé » (et faites-le signer, car AAA devra prouver en cas de besoin que l'entreprise a bien proposé l'EPP aux salariés).

3.2. Partie 2 EPP: Expression du collaborateur sur son parcours

« Expression du souhait d'évolution professionnel éventuel et expression du souhait de mobilité géographique nationale ou internationale » :

- Dans cette seconde partie, le salarié va s'exprimer sur son projet professionnel.
- Le projet professionnel est la réflexion du salarié sur les aptitudes, les compétences et les motivations qu'il a pu développer au cours de son parcours professionnel ou qu'il souhaite développer à l'avenir.

(Il peut donc s'agir d'un souhait d'évolution, d'une mobilité géographique* ou d'un projet de reconversion professionnelle.

*L'expression du souhait de mobilité géographique nationale ou internationale est généralement en lien avec son projet professionnel).

Dans cette partie, le salarié pourra également s'exprimer sur les souhaits de formation envisagés qui seront également en lien avec son projet professionnel. Vous pourrez recueillir les souhaits par écrit dans la partie 2 du support (« Actions de formation évoquées »).



D-0705/011

Indice 2

GUIDE DE REALISATION MANAGER

Mis à jour le : 15/03/2021 par : Emilie BEIGNEUX Visa : EBX

- Le manager va donc se limiter à recueillir les souhaits de trajectoire. 2 remarques immédiates et essentielles :
 - Ces souhaits doivent être conformes aux besoins de l'entreprise.
 - D'où le fait de bien rappeler autant que nécessaire qu'ils vont faire l'objet d'une étude par la DRH.
 - Pourquoi ? car la DRH du siège centralise les informations, est garante de l'homogénéisation des procédures, et de l'égalité de traitement des salariés.
- Quel genre de questions l'évaluateur doit se poser pour mener l'EPP, renseigner l'EPP et se faire le meilleur messager :
 - Le salarié a-t-il un projet professionnel précis?
 - Le projet serait-il réaliste et réalisable au sein de AAA et pour AAA ?

Le manager doit prévenir **qu'aucune décision ne sera prise le même jour**, et donc ne rien promettre au collaborateur.

L'EPP est en aucun cas un engagement de réalisation des souhaits du salarié.

3.3. Partie 2 EPP : Actions de formation évoquées

• Dans cette partie, le manager va recueillir les **souhaits** éventuels de formation du collaborateur **dans le but de formaliser le projet professionnel évoqué plus tôt**.



Recos:

- On ne s'emballe pas dans les commentaires. Les formations doivent être conformes aux besoins de AAA.
- De même, si le manager hésite ou ne maitrise pas les dispositifs de formation ouverts aux salariés, pensez à passer le relais à la **Direction des Ressources Humaines**.
- De plus, il est bien indiqué sur le support EPP, que les actions de formation souhaitées ne contractualisent en aucun cas un engagement de réalisation.
- Quelques conseils de **formules neutres pour vos commentaires** : <u>Exemple</u> : « le salarié exprime le souhait de bénéficier de telle ou telle formation, souhait exprimé à étudier selon les besoins de l'entreprise ».

3.4. Partie 3 EPP: Commentaires évaluateur

• Avant de conclure, assurez-vous d'avoir bien recueilli les éléments exprimés par le salarié



D-0705/011

GUIDE DE REALISATION MANAGER

Indice 2

Mis à jour le : 15/03/2021 par : Emilie BEIGNEUX Visa : EBX

• Soyez mesuré dans vos commentaires. Le manager doit savoir que ce qu'il écrit **l'engage** et **engage l'entreprise.**

• Ils doivent dans tous les cas **rester neutres** : (Bien rappeler que la DRH centralise et synthétise)

- Si le chef d'équipe soutient et s'est renseigné au préalable sur la faisabilité du projet (échanges RH, direction de la plateforme...), il notera par exemple : « Souhait à étudier avec attention ».
- Si le chef d'équipe **ne soutient pas** le projet **ou** qu'il souhaite rester neutre, il notera par exemple : « *RAS* ».
- Comment prendre position ? posez-vous quelques questions :
 - Le projet professionnel est-il réalisable pour AAA et chez AAA ?
 - Le projet professionnel du salarié est-il pertinent au regard de son parcours, au regard de ses résultats?
 - Le projet est-il réaliste au regard de ses compétences ?
 - Le projet répond-il à une construction logique et réfléchie ?



CONCLUSION DE L'EPP

- Si des souhaits ou des commentaires ont été exprimés lors de l'entretien, vous devez informer le salarié de la suite qui y sera donnée :
 - 1 L'EPP est par la suite transmis au correspond RH local portant l'ensemble des signatures
 - 2 Le correspond RH local centralise les souhaits en formation et les perspectives d'évolution des salariés
 - 3 Les éléments sont envoyés à la DRH pour analyse. Une réponse sera apportée à chaque salarié.

Partie 4 EPP: Signature du bilan bisannuel

Celles du manager et du collaborateur attestent de la réalité des éléments inscrits, l'accord des deux parties sur ce qui figure sur le support, ainsi que la preuve que l'entretien a bien eu lieu mais ne valent pas accord ou engagement de l'entreprise pour les actions mentionnées.



Recos:

Attitudes à éviter absolument :

- Conclure sur des promesses hasardeuses
- Prendre des décisions qui ne pourront pas être suivies d'effet
- Ne pas être clair quant aux suites données à l'EPP